



Défi « *J'arrête, j'y gagne !* » : 157 000 inscriptions en cinq ans



JOSÉE HAMELIN

Le Défi « *J'arrête, j'y gagne !* » a largement dépassé son objectif cumulatif de 150 000 inscriptions. Avec un total de 37 900 fumeurs engagés à vaincre leur dépendance en 2004, le concours d'arrêt tabagique affiche une participation d'environ 157 000 inscriptions sur cinq ans.

Lors d'une cérémonie de clôture originale et réussie, les organisateurs du Groupe Acti-menu ont honoré les participants et partenaires du Défi, le 21 avril à Montréal. Pour saluer le Grand Prix du Canada de Formule 1, désormais disputé sans commandite de tabac, c'est au coeur du circuit Gilles Villeneuve, sur l'Île Notre-Dame, qu'ont été révélés les résultats du concours.

Ce qui semblait, à première vue, être le passage dérangeant d'une motocyclette à proximité du lieu de la conférence, s'est avéré être le dévoilement officiel du nombre de participants inscrits au Défi. Après quelques bruyantes pétarades, le conducteur est descendu de l'engin pour exhiber son t-shirt sur lequel était inscrit « 37 900 ». À prime abord apparemment surpris par la tournure des événements, les animateurs ont ensuite invité le motocycliste à monter sur scène. Ce dernier, Denis Lévesque, participant au Défi de 2003, a raconté qu'il a acquis une moto avec l'argent qu'il ne dépense plus pour fumer.

Succès renouvelé

Alors que l'année précédente, 37 000 fumeurs s'étaient engagés à délaisser le tabac, les 37 900 inscriptions de 2004 prouvent que l'engouement pour le Défi se maintient après cinq ans. Plus de femmes que d'hommes font appel à ce concours ; elles comptent pour 61 % des personnes inscrites en 2004. Quant aux jeunes adultes de 18-24 ans, qui regroupent la plus grande proportion de fumeurs, ils représentent 14 % des participants.

Le Défi « *J'arrête, j'y gagne !* » offre aux accros de la nicotine l'opportunité d'écraser dans un climat rassembleur. Inchangée depuis sa création, la formule est, somme toute, relativement simple.

Épaulés par un parrain non-fumeur, les participants s'engagent à ne pas fumer pendant les six semaines allant du 1^{er} mars au 11 avril. S'ils réussissent à tenir le coup, ils ont la chance de gagner de nombreux prix.

« Une aussi forte participation à travers tout le Québec, qui se répète d'année en année, est un signe évident que le Défi répond à un besoin », a souligné le président d'Acti-menu, le Dr Louis Gagnon, qui coanimait la fête aux côtés du comédien Bernard Fortin. *Le Défi est non seulement une formule qui plaît, c'est également et surtout un des moyens les plus efficaces d'arrêter de fumer.* »

Chaque année, environ 70 % des fumeurs réussissent les six premières semaines de leur sevrage. Seuil critique où la tentation semble être à son comble, le cap des six mois est franchi par 35 % des participants. Enfin, au bout d'un an, 30 % des personnes inscrites sont toujours non-fumeuses. À titre comparatif, les fumeurs qui abandonnent le tabac seuls et sans aide n'ont que 6 % de chances de réussite.

Ex-fumeur et « ami du Défi », Bernard Fortin s'est acquitté de sa tâche d'animation avec entrain et humour. Agissant à titre de maître de cérémonie pour une quatrième année consécutive, « *c'est pour ne pas recommencer à fumer que je continue à m'impliquer dans le Défi* », a-t-il déclaré mi-moqueur, mi-sérieux.



Le Défi jouit d'une belle collaboration des Directions régionales de santé publique. La « Coupe des régions » honore les plus hauts taux de participation. Ici, **Chantal Lévesque**, de Québec (Coupe de bronze), **André Marchand**, du Saguenay-Lac-St-Jean (argent), et **Muguette Lacerte**, de l'Abitibi-Témiscamingue (or), posent avec le sous-ministre adjoint **Alain Poirier** et **Louis Gagnon** d'Acti-menu.

SOMMAIRE

Journée mondiale sans tabac	3
Cigarettes moins inflammables	4-5
New York : un an sans fumée	6-7
Détailants en infraction	8-9
Promesses fédérales non tenues	10



La publicité du Défi 2004 était axée sur le chiffre 6, en rapport aux six semaines de sevrage.

Travail d'équipe

Une fois de plus, le Défi « *J'arrête, j'y gagne!* » a pu compter sur l'appui de nombreux partenaires. Il a, entre autres, bénéficié du soutien du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, des Directions de santé publique (DSP), de la Société canadienne du cancer, du Conseil québécois sur le tabac et la santé et de Santé Canada, pour ne citer que ceux-là. Les médias ont également contribué au succès du Défi en lui fournissant une excellente visibilité.

« *Qui aurait cru qu'un jour, on se serait rassemblé dans le "lieu sacré" de la Formule 1 pour célébrer l'arrêt tabagique de nombreux fumeurs, s'est étonné le directeur national de la santé publique et sous-ministre adjoint à la Santé, Dr Alain Poirier, en rendant hommage aux participants qui ont gagné leur course contre le tabac. M. Poirier a aussi salué les efforts de ceux qui ont chuté en cours de route et il leur a conseillé de ne pas abandonner. « Ce n'est que lorsque l'on cesse d'essayer que l'on échoue vraiment », a-t-il précisé en reprenant une des célèbres maximes du Défi.*

Absent lors de la conférence, le ministre de la Santé, Philippe Couillard, s'est adressé aux participants dans un message télévisuel préenregistré. « *Je félicite les ex-fumeuses et*

ex-fumeurs, leurs marraines et parrains, ainsi que tous les membres de leur entourage, qui ont su les encourager, et les soutenir au cours des six semaines du Défi », a-t-il dit. M. Couillard a également rappelé que le gouvernement offre gratuitement des services d'aide aux personnes qui veulent cesser de fumer, notamment dans les Centres d'abandon du tabagisme, présents dans chacune des régions de la province.

Communauté virtuelle

Avec plus de 249 000 visites entre le 1^{er} janvier et la mi-avril, le site defitabac.qc.ca a connu un achalandage record. La majorité (88 %) des participants se sont d'ailleurs inscrits par le biais de ce service. Grâce à ses forums de discussions, à ses témoignages et à ses trucs pour cesser de fumer, le site Web a offert soutien, information et entraide aux internautes. Les fumeurs qui souhaitaient recevoir plus de support pouvaient s'abonner aux courriels d'aide « *j'éc@se* ». Une fois par semaine, ils recevaient ainsi un message d'encouragement qui les incitait à persévérer dans leur démarche.

De retour pour une deuxième année, le « *Sevrage show* » a permis de suivre, pas à pas, le cheminement de six jeunes qui ont choisi de vivre leur cessation en ligne. L'un d'entre eux, connu sous le nom de Tony, en a étonné plusieurs lors de la cérémonie de clôture. « *Si on veut vraiment aider les jeunes à cesser de fumer, on devrait interdire l'usage de la cigarette dans les bars* », a-t-il recommandé en s'adressant aux personnes d'influence présentes dans la salle, ce lui a valu une vague d'applaudissements.

Objectif famille sans fumée

Comme nouveauté 2004, l'*Objectif famille sans fumée* permettait aux mères de déclarer leur lieu de vie sans fumée. En plus de fournir un climat favorable aux



L'animateur Bernard Fortin et le motard Denis Lévesque dévoilent le nombre d'inscriptions au Défi 2004.

fumeurs qui tentent de se libérer du tabac, ce concours a sensibilisé la population aux risques de la fumée secondaire. Tiré au sort parmi les 4 400 ménages inscrits à l'*Objectif famille sans fumée*, Ugo Charles de Rouyn-Noranda a reçu un placement à terme de 1 000 \$, une gracieuseté des Caisses populaires Desjardins.

Les gagnants

En plus d'améliorer leur qualité de vie et leur santé, les participants, qui ont réussi leur défi, pouvaient empocher de nombreux prix. Le grand gagnant de cette année est Yves Robillard, de Mascouche. Il s'est mérité un voyage d'une valeur de 5 000 \$ dans une destination de son choix. Appareils photos numériques, caméscopes et produits de beauté constituaient les autres lots. La liste complète des gagnants est disponible sur le site du Défi.

Remise aux Directions régionales de santé publique ayant enregistré les plus hauts taux de participation, la Coupe des régions a honoré l'Abitibi-Témiscamingue, le Saguenay-Lac-St-Jean ainsi que Québec, qui ont respectivement obtenu les prix or, argent et bronze. Une mention d'honneur a aussi été décernée à la DSP du Nunavik pour ses efforts remarquables. Dans cette région inuite, située au nord du 55^e parallèle, entre 70 % et 80 % de la population (10 000 habitants) est fumeuse.

Vu son succès, nul doute que le Défi « *J'arrête, j'y gagne!* » reviendra pour une 6^e édition l'an prochain. Il est probable que la coordonnatrice provinciale de l'événement, Louise Labrie, avec ses collègues, s'affaire déjà à élaborer un concept original autour du chiffre 6, qui a contribué au succès publicitaire des « *six semaines du Défi* » de cette année.



Plus de renseignements sur les sujets de ce numéro à :

www.info-tabac.ca/liens51.htm

Inscriptions au Défi « *J'arrête, j'y gagne!* »

Année	Inscriptions	Cumulatif
2000	20 400	20 400
2001	23 250	43 650
2002 *	38 200	81 850
2003	37 000	118 850
2004	37 900	156 750

* début des inscriptions par Internet

31 mai : Journée mondiale sans tabac

Tabac et pauvreté : un cercle vicieux

Dans le cadre de la Journée mondiale sans tabac 2004, qui se tient le 31 mai, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) dénonce la responsabilité du tabac dans l'aggravation de la pauvreté. Tandis que le nombre de fumeurs diminue constamment dans le monde industrialisé, les pays pauvres constituent une cible de choix pour les multinationales du tabac.

Du 1,3 milliard de fumeurs actuellement estimés sur la planète, 84 % vivent dans des régions en développement. Dans ces pays peu industrialisés, plusieurs facteurs incitent les gens à fumer, explique la brochure de la Journée mondiale 2004. « *L'inaction des pouvoirs publics, les difficultés d'accès à l'information concernant des modes de vie sains, les publicités alléchantes favorisant l'usage du tabac ainsi que la dépendance à l'égard de la nicotine, font en sorte que les personnes défavorisées dépensent leur argent pour des produits du tabac plutôt que pour satis-*

faire leurs besoins essentiels », peut-on lire dans *Tabac et pauvreté : un cercle vicieux*, disponible en français sur le site de l'OMS. Malheureusement, les utilisateurs de tabac ne sont pas les seuls à être affectés par le tabagisme, poursuit le pamphlet. Alors que les familles de fumeurs doivent composer avec une source de revenu en moins lors du décès prématuré d'un de leurs proches, les pays assument, pour leur part, les dépenses liées aux soins de santé et à la perte de productivité des personnes qui souffrent de maladies attribuées à l'usage du tabac.

Les cultivateurs de tabac

C'est surtout dans les pays économiquement défavorisés que les grands cigarettiers s'approvisionnent en tabac. Le salaire moyen y est souvent dérisoire et les normes environnementales sont très accommodantes, sinon inexistantes.

En plus d'être exposés à de grandes quantités de pesticides hautement toxiques, bon nombre de cultivateurs souffrent de la « maladie du tabac vert », une affection liée à l'absorption cutanée de la nicotine.

« *Alors que la plupart des gens qui triment dans les champs de tabac et dans les usines ont du mal à joindre les deux bouts, les patrons de l'industrie du tabac, eux, sont grassement rémunérés* », déplore le guide de sensibilisation produit par l'OMS.

D'après l'organisme caritatif britannique *Christian Aid*, un cultivateur de tabac brésilien moyen devrait travailler environ six ans pour égaler la rémunération quotidienne des dirigeants des grandes compagnies de tabac. Afin d'encaisser leur salaire annuel, il lui faudrait 2 140 années de travail. En 2002, le



directeur général de la plus grande multinationale de tabac au monde, Philip Morris/Altria, a reçu plus de 3,2 millions \$ US en salaire et primes.

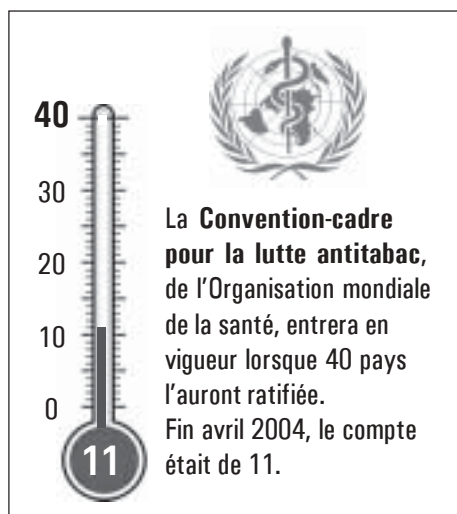
Selon l'Organisation mondiale de la santé, qui s'est appuyée sur un rapport de la Banque mondiale, il ne fait aucun doute que l'industrie du tabac exagère les avantages économiques reliés à la fabrication de ses produits, tant dans les pays riches que dans les pays pauvres. En créant l'illusion que de nombreux emplois dépendent de la consommation de tabac, les compagnies peuvent agiter le spectre du chômage, lorsque les gouvernements tentent d'adopter des politiques antitabac pour protéger la santé publique. L'industrie préfère affirmer que la lutte antitabac génère des pertes d'emplois. Elle semble oublier que la mécanisation de la production permet aujourd'hui de fabriquer jusqu'à 840 000 cigarettes par heure, à l'aide d'une seule machine, précisent les auteurs de *Tabac et pauvreté : un cercle vicieux*.

Lutter : une nécessité

Afin de mettre un terme aux effets dévastateurs de l'épidémie mondiale de tabagisme, l'OMS demande aux pays de ratifier la Convention-cadre pour la lutte antitabac. Une fois en vigueur, ce traité international encouragera le partage des connaissances

entre les nations qui possèdent des réglementations antitabac efficaces et celles qui n'en n'ont pas. « *La lutte antitabac n'est pas un luxe que seuls les pays riches peuvent s'offrir*, indique l'OMS, *elle est une nécessité pour tous les pays du monde.* » – J. H.

Les grands cigarettiers achètent surtout leur tabac des pays pauvres.



Le Canada exige une réduction de l'inflammabilité des cigarettes

JOSÉE HAMELIN

Le gouvernement fédéral obligera les compagnies de tabac à fabriquer des cigarettes qui s'éteindront d'elles-mêmes lorsqu'elles ne seront pas fumées. Grâce à l'adoption de la loi C-260 et à la prépublication d'un règlement du ministère de la Santé, le Canada deviendra peut-être le premier pays à réglementer le niveau d'inflammabilité des cigarettes.

Après plusieurs reports, la loi C-260, qui modifie la *Loi sur les produits dangereux*, a finalement reçu la sanction royale le 31 mars dernier. Proposé en 2000 par le député de Scarborough Est (Ontario), John MacKay, ce projet de loi privé permet l'adoption d'un règlement qui rendra les cigarettes moins susceptibles de causer des incendies. Ainsi, les marques qui ne satisferont pas à la norme d'inflammabilité fixée seront ajoutées à la liste des produits dangereux et leur vente sera interdite au Canada.

« Chaque année, une centaine de Canadiens meurent dans des incendies causés par des cigarettes et plus de 300 sont grièvement blessés, a indiqué le sénateur Yves Morin, qui a parrainé le projet de loi au Sénat. [...] Les jeunes enfants et les vieillards, pour qui il est plus difficile de fuir les lieux, sont les plus durement frappés par ces incendies. »

« Quand une cigarette entre en contact avec une matière inflammable, [...] une combustion lente s'amorce et le feu peut couvrir longtemps, avant que l'incendie se déclare dans un violent embrasement, a-t-il expliqué devant le Sénat. La fumée et les gaz toxiques qui émanent du feu couvant peuvent rendre les gens inconscients, ce qui accroît le risque de blessures ou de décès. »



Quatre ans après le dépôt de son premier projet de loi sur le sujet, le député MacKay peut être fier de ses efforts, car très peu de projets de loi privés sont adoptés (environ un sur 1 000). De plus, C-260 est la première loi qui régit la fabrication des cigarettes.

De gauche à droite : **Rob Cunningham** de la Société canadienne du cancer, **Keir Turner**, adjoint législatif du député MacKay, le député **John McKay**, **Neil Collishaw**, de Médecins pour un Canada sans fumée et **François Damphousse** de l'ADNF.

Mesures préventives

Afin de réduire les risques d'incendies déclenchés par des cigarettes, les matelas, la literie et les meubles rembourrés doivent respecter des standards de non-inflammabilité. Munis d'un dispositif à l'épreuve des enfants, les briquets vendus au pays doivent, quant à eux, porter la mention bilingue : « *Keep out of reach of children - Tenir hors de la portée des enfants* ». Toutefois, même si ce type de sinistres est celui qui entraîne le plus de décès et cause le plus de dommages matériels, aucune mesure préventive n'avait, jusqu'à maintenant, ciblé la source même du problème : la cigarette.

En 1998, trois enfants de Brampton en Ontario ont péri dans un brasier allumé par un article de fumeur. À la suite de cet événement, le député MacKay a songé à réglementer le potentiel d'allumage des cigarettes. « *Au lieu de blâmer les meubles, j'ai décidé de m'attaquer à la cigarette* », a-t-il signalé au Comité permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles du Sénat, devant lequel témoignait également l'industrie du tabac.

Opposition de l'industrie

Vivement opposé à ce projet de loi, le plus grand fabricant au pays, Imperial Tobacco Canada (ITC), a tenté de bloquer son adoption en prétextant que ce changement pourrait rendre les cigarettes plus toxiques et que les consommateurs n'accepteraient pas de fumer un tel produit.

« *Nous nous opposons à ce projet de loi car rien ne prouve, en fait, qu'il permettra de diminuer le nombre d'incendies causés par la négligence de fumeurs* », a déclaré le vice-président d'ITC, Donald McCarty, en jetant le blâme sur les consommateurs plutôt que sur les cigarettes.

« *Nous croyons également que les rédacteurs de ce projet de loi sont, en partie du moins, des avocats de demandeurs qui, à mon avis, ont fabriqué un projet de loi pour appuyer les procès en instance contre nous. D'après nous, il s'agit moins de se préoccuper de la santé et de la sécurité que de harceler les fabricants et ce, uniquement pour le plaisir* », a-t-il ajouté dans un discours plutôt insolite où l'industrie du tabac fut dépeinte comme une innocente victime des campagnes de dénormalisation et de la contrebande.

Des cigarettes façonnées pour brûler vite

Selon l'Association pour les droits des non-fumeurs (ADNF), qui a contribué à l'adoption du projet de loi, l'industrie du tabac n'a pas intérêt à ce que les cigarettes s'éteignent d'elles-mêmes. « *Les cigarettes manufacturées sont conçues pour se consumer lorsqu'elles ne sont pas fumées*, explique le directeur du bureau québécois de l'organisme, François Damphousse. *Lorsqu'un*

fumeur oublie une cigarette allumée, il doit en allumer une nouvelle, ce qui contribue à accroître les profits de l'industrie. »

D'ailleurs, une étude néo-zélandaise, publiée dans le numéro de décembre du magazine *Tobacco Control*, révèle que le citrate, ajouté au papier des cigarettes manufacturées, augmente leur potentiel d'inflammabilité. L'enquête *Hand cigarette papers as the reference point for regulating cigarette fire safety* a comparé le tabac et le papier des cigarettes manufacturées à ceux des cigarettes à rouler. « *Même lorsqu'elles sont fabriquées à partir de tabac de cigarettes manufacturées, toutes les cigarettes roulées manuellement avec du papier à rouler s'éteignent d'elles-mêmes, après un certain laps de temps* », conclut la recherche.

Forcer Santé Canada à agir

Bien que la loi C-260 donne au gouvernement la possibilité de réglementer le niveau d'inflammabilité des cigarettes, elle ne fixe cependant pas la norme à laquelle celles-ci devront se conformer. C'est à Santé Canada que revient la responsabilité d'établir la méthode qui sera utilisée pour éprouver les cigarettes.

Si au 30 juin, le ministère de la Santé n'a pas proposé de règlement en vertu de la *Loi sur les produits dangereux*, il devra, dans les 10 jours de séance suivants, expliquer dans un rapport, pourquoi il ne l'a pas fait, ainsi que la date à laquelle il prévoit prendre un tel règlement. Puisque le Parlement siège peu durant l'été, selon le calendrier actuel, le ministère aurait jusqu'au 1^{er} octobre pour rédiger son rapport.

« *À Santé Canada, nous ne sommes pas convaincus que C-260 s'appliquera en juin parce que la loi n'entrera pas en vigueur avant décembre 2004* », a commenté Denis Choinière, directeur du Bureau de la réglementation et de la conformité. Or, selon le principal analyste politique de la Société canadienne du cancer, Rob Cunningham, un avocat de formation, il arrive que des lois soient rétroactives et qu'elles soient effectives avant leur entrée en vigueur. « *C'est notamment le cas avec les hausses de taxes qui entrent souvent en vigueur à minuit, le jour d'un budget, mais qui sont adoptées plusieurs mois plus tard* », a-t-il exposé. La loi devrait donc s'appliquer comme prévu en juin, obligeant, à tout le moins, Santé Canada à expliquer ce qu'il a entrepris pour rendre les cigarettes moins incendiaires.



Le Dr Yves Morin, parrain du projet de loi au Sénat

Règlement de Santé Canada

De son côté, le ministre de la Santé, Pierre Pettigrew, a donné son appui au projet de loi C-260. Toutefois, c'est plutôt en vertu de la *Loi sur le tabac* que Santé Canada envisage de faire adopter son règlement. En effet, l'article 7 de cette loi permet au gouvernement d'établir les normes applicables aux produits du tabac.

Au cours de la dernière année, le ministère a testé une soixantaine de marques de cigarettes vendues au pays selon la norme de l'*American Society of Testing and Materials (ASTM)*, la méthode utilisée dans l'État de New York qui sera adoptée au Canada. Pas plus de 25 % des cigarettes ne devaient brûler au complet lorsqu'elles étaient couchées sur 10 couches de papier filtre. Seule la marque More au menthol, une cigarette américaine fabriquée par R. J. Reynolds, a réussi le test.

Fin avril, Santé Canada a rendu publique la prépublication de son *Règlement sur le potentiel d'allumage des cigarettes*. Des consultations publiques auront lieu jusqu'au 14 juillet pour les personnes intéressées à donner leur avis sur la proposition réglementaire. « *Si tout va bien, notre règlement sur le potentiel d'allumage des cigarettes devrait être adopté avant la fin de l'année 2004* », a indiqué M. Choinière à *Info-tabac*. Toutefois, il devra franchir encore plusieurs étapes avant son adoption finale.

Comme ce fut le cas dans l'État de New York, les fabricants bénéficieront d'un certain laps de temps afin de pouvoir faire les modifications nécessaires. Si le règlement entre finalement en vigueur, les fabricants de cigarettes auront jusqu'au 1^{er} octobre 2005 pour modifier leurs produits.

L'exemple canadien

Suite à l'adoption de la loi C-260, un député d'Écosse a suggéré à son gouvernement de suivre l'exemple canadien en proposant une réglementation sur des cigarettes qui s'éteindraient d'elles-mêmes, lorsqu'elles ne seraient pas fumées. Devenu le leader mondial en adoptant une loi sur l'inflammabilité réduite en 2000, seul l'État de New York dispose de telles cigarettes. À partir du 28 juin prochain, les cigarettes « ordinaires » ne seront plus permises dans cet État.



Des fumeurs bien informés 2 300 exemplaires disponibles

Grâce à une contribution de Santé Canada, nous avons réimprimé 4 000 exemplaires de notre cahier couleur, de 16 pages, présentant les 16

avertissements apposés sur les paquets de cigarettes. 2 300 exemplaires sont encore disponibles gratuitement, à l'intention de fumeurs, d'étudiants ou d'intervenants.

Quantités suggérées : 3, 8, 50, 100, 150, ou plus.

Demandes à : Diane Bernier, agente de développement, Info-tabac

Tél. : (514) 525-4919 - dbernier@info-tabac.ca

On peut consulter ce cahier sur le Web à www.info-tabac.ca/avertis/sommaire.htm



New York célèbre son premier anniversaire de ville sans fumée

DENIS CÔTÉ

Le 29 mars, des dirigeants de New York ont célébré le premier anniversaire de leur règlement municipal antitabac, en compagnie de représentants d'organismes de santé, de barmans, de serveurs et de tenanciers. Réunis au *Blind Tiger Ale House*, ils se sont réjouis que les bars et les restaurants soient totalement exempts de fumée de tabac, sans que cela n'ait causé de préjudices à leurs affaires.

Quatre services municipaux, rattachés à la santé, aux finances, à la petite entreprise et au développement économique, ont dévoilé ensemble un rapport louangeur sur l'impact du règlement. « *Un an plus tard, les données sont claires. Le secteur des bars et des restaurants est florissant à New York, tandis que ses travailleurs respirent un air plus sain, plus propre* », résumèrent-ils. Le rapport révèle notamment que les revenus de taxation du secteur visé ont monté de 8,7 % et que 97 % des restaurants et des bars respectent le règlement. De surcroît, les niveaux de cotinine (métabolite de la nicotine qui indique le degré d'exposition à la fumée de tabac) ont chuté de 85 % chez les employés non-fumeurs des établissements, alors que 150 000 travailleurs additionnels profitent de lieux sans fumée.

Le propriétaire du club hôte de la célébration, David Brodrick, a lui aussi témoigné de son appui à la mesure sanitaire : « *La nouvelle loi n'a rien changé à notre succès. Les mêmes clients, et beaucoup de nou-*

veaux, viennent à notre bar. Aussi, je tousse moins qu'avant, et lorsque j'arrive à la maison, mes cheveux et mes vêtements ne sentent plus la fumée. »

Depuis un an, le département municipal de la santé a inspecté plus de 20 000 bars et restaurants. La presque totalité d'entre eux, soit 97 %, respectait le règlement, incluant l'affichage de l'interdiction, le retrait des cendriers et l'absence de fumeurs en infraction. Quant à l'appui du public pour la mesure new-yorkaise, il était évalué à 69 % en juin 2003 selon un sondage Zogby, et à 62 % en octobre 2003 selon un sondage Quinnipiac.

« *Cet anniversaire devrait enchanter tous les New-yorkais, a déclaré Hector Batista, de la Société américaine du cancer. Au cours de la dernière année, nous n'avons pas seulement dégusté de meilleurs repas et passé de bons moments, mais nous avons aussi sauvé des vies, et c'est surtout ça que nous devons célébrer. L'exposition à la fumée des autres tue des dizaines de milliers d'Américains chaque année. Grâce à ce règlement, les New-yorkais ne s'ajoutent plus à ces statistiques.* »

Depuis juillet 2003, l'ensemble de l'État de New York a emboîté le pas à la métropole. La loi de l'État a même supprimé les quelques assouplissements que le maire de New York, Michael Bloomberg, avait dû concéder en faveur des bars à cigares et des petits bars sans employés, opérés par un seul propriétaire.



Au cours des dernières semaines, deux États de la Nouvelle-Angleterre ont quasiment finalisé les étapes pour adopter des lois similaires. Au Rhode Island, les élus des deux principaux partis, issus des deux entités législatives (la chambre et le sénat), ont convenu d'interdire de fumer dans les restaurants et les bars à compter de mars 2005. Après des mois de délais, le Massachusetts devrait mettre en vigueur une loi antitabac complète dès cet été.

Plus près de nous, rappelons que le Maine bannit le tabac des bars depuis janvier, tandis que le Connecticut a franchi cette étape en avril. Au Vermont, les bars de la métropole Burlington sont eux aussi sans fumée depuis le 1^{er} mai, et les restaurants de tout l'État proscrirent l'usage du tabac depuis juillet 1995.

Risques cardiaques diminués

Les partisans des lieux sans fumée viennent d'obtenir un bon coup de main aux États-Unis. Le réputé CDC (Centers for Disease Control), connu à travers le monde



La restauration sans fumée est florissante à New York, qu'il s'agisse de *fast-food* familiaux, comme ici, ou de haute cuisine.



Bien qu'il soit devenu sans fumée, le club de jazz **Smoke**, sur la rue Broadway, a décliné la suggestion du maire Bloomberg de changer de nom !

pour ses recherches et interventions en prévention des épidémies, a émis, le 22 avril, un avis selon lequel les personnes propices aux troubles cardiaques devraient éviter les endroits enfumés. En effet, le Centre américain de contrôle et de prévention des maladies estime qu'une exposition de 30 minutes peut avoir un impact sérieux, et même mortel, sur ces personnes.

« Nous avons déjà indiqué que la fumée de tabac ambiante augmentait les risques d'attaques cardiaques chez les non-fumeurs,

a déclaré Terry Pechacek, directeur scientifique associé au département du CDC qui se consacre au tabac. *Mais ceci est notre première recommandation aux médecins, à l'effet qu'ils avisent leurs patients, aux prises avec des troubles du cœur, des dangers des lieux intérieurs où il est permis de fumer.* »

L'intervention du CDC coïncide avec la publication, dans le *British Medical Journal*, d'une recommandation similaire à l'intention des médecins. Le journal anglais pré-

sentait les résultats d'une étude réalisée à Helena, au Montana, où le nombre d'attaques cardiaques avait sensiblement chuté après l'instauration, en 2002, d'une interdiction totale de fumer dans les lieux publics.

Le CDC estime que la fumée des autres est responsable de 35 000 décès par maladies cardiaques aux États-Unis chaque année. Le Dr Pechacek a déclaré au *Washington Post* que cette évaluation allait probablement être révisée à la hausse.

Michael Bloomberg, un maire convaincu et convaincant

À la mi-mars, le maire de New York, Michael Bloomberg, s'est prêté à une entrevue de la journaliste Stephanie Gaskell, attachée à l'Hôtel de ville pour le *New York Post*, concernant l'avant-gardiste règlement antitabac.

En voici des extraits :

Q : Comment se porte New York, une année après l'adoption du règlement municipal en faveur des lieux sans fumée ?

R : À part un air plus propre, des serveurs et des barmans plus en santé, un secteur de l'hospitalité (NDLR : terme désignant l'hôtellerie, la restauration et les bars) qui prend de l'expansion, New York demeure la même ville financière et culturelle très active.

Q : Est-ce que le règlement fonctionne bien ?

R : Absolument. La protection des employés s'est accrue. Les bars et les restaurants sont maintenant sans fumée. Le respect fut observé automatiquement. Nous avons des inspecteurs qui mènent des vérifications au hasard et répondent aux plaintes, mais la population respecte le règlement.

Q : Les gens ne rouspètent-ils pas ?

R : Les adversaires du règlement pensaient que le ciel allait leur tomber sur la tête, mais les fumeurs s'y plient. Aussi, les sondages indiquent qu'une vaste majorité de la population l'appuie et mange plus souvent au restaurant qu'avant, grâce à l'interdiction. Des personnes semblent ennuyées, je comprends cela. Mais nous avons dû accorder priorité à des considérations sanitaires et aux droits des non-fumeurs, qui sont nettement majoritaires.

Q : Les gens sont-ils en meilleure santé ?

R : C'est évident. Les employés de restaurant ne sont plus exposés à la fumée cancérigène de cigarette et les New-yorkais profitent d'un air plus sain lorsqu'ils vont boire et manger dans les endroits publics.

Q : Comment réagissez-vous face aux attroupements de fumeurs sur les trottoirs ?

R : Il y a eu une période d'ajustement au début, mais cela semble aller beaucoup mieux aujourd'hui. Remarquez qu'il y a toujours des plaintes contre des clients

aux portes des bars, pour du bruit ou autres choses, alors il n'y a rien de nouveau. Ceci étant dit, seulement une plainte à propos du bruit sur 500 concerne les bars.

Q : Les restaurants et les bars vont-ils bien ?

R : L'emploi dans les bars et les restaurants s'est accru de 8 %. Ainsi, le domaine de l'hospitalité a pris une expansion notable depuis l'an dernier. Cela ne signifie pas que tous les bars vont bien, mais dans l'ensemble le domaine se porte bien et poursuivra dans cette voie. En passant, vous seriez surprise du nombre de propriétaires de bars et de restaurants qui m'ont dit que leur entreprise était plus florissante.

Q : Que répondez-vous à ceux qui disent que la ville est devenue ennuyante, comme une banlieue ?

R : New York est le centre du monde, et les gens y viennent de partout. D'autres États, villes et juridictions ont adopté des lois similaires. Cela s'avère la voie de l'avenir. Alors, je ne m'inquiète pas des retombées négatives, ni financières, ni touristiques. Notre vie nocturne, qui a toujours été réputée, prend de l'ampleur. Il semble qu'un nouveau bar ou club ouvre à chaque semaine, s'il faut en croire le *New York Post*.



Le maire **Michael Bloomberg** peut être qualifié d'ami de la santé, non seulement pour ses dons de sang, mais surtout pour les mesures antitabac de la ville de New York.

Les détaillants québécois encouragent le tabagisme juvénile

JOSÉE HAMELIN

Au Québec, la majorité des détaillants transgressent la loi en acceptant de vendre des cigarettes aux jeunes de moins de 18 ans. Selon l'étude *ACNielsen*, réalisée pour Santé Canada, la belle province compte le plus haut taux d'infractions. En 2003, 63 % des commerçants québécois ont fourni du tabac à des mineurs, ce qui représente une hausse de 20 points par rapport à l'année précédente.

Entre juillet et septembre 2003, les chercheurs d'*ACNielsen* ont visité 5 452 établissements, situés dans 30 villes canadiennes, afin d'évaluer le respect des lois sur l'accès au tabac chez les jeunes. Jumelés en équipes formées d'un adulte et d'un mineur, ces observateurs se sont rendus dans des supermarchés, pharmacies, stations-service et dépanneurs indépendants ou franchisés. Pendant que l'adolescent tentait d'acheter

des cigarettes, l'adulte procédait à une inspection visuelle des lieux afin de constater la conformité de l'affichage et de recueillir des données sur la publicité dans les points de vente.

Résultats canadiens et québécois

De 2002 à 2003, le taux canadien des détaillants refusant de vendre du tabac aux mineurs a baissé de 71,2 % à 67,7 %. La piètre performance des commerçants québécois, qui ont été beaucoup plus enclins qu'en 2002 à vendre des produits du tabac aux adolescents, explique ces chiffres.

Peu préoccupés par l'âge de leurs clients, les commis n'ont que rarement (36,4% des cas) demandé à voir les pièces d'identité des adolescents impliqués dans l'enquête. Enfin, parmi toutes les villes visitées, c'est à Montréal qu'il est le plus facile pour les jeunes de se procurer du tabac. Les deux tiers des commerces visités (67,5 %) ont consenti à leur en vendre.

Selon Louis Gauvin, coordonnateur de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac, les commerçants encouragent le tabagisme juvénile en vendant du tabac à des jeunes de moins de 18 ans. « *Chaque fois qu'un détaillant vend illégalement du tabac à un mineur, il lance un message qui contredit tous les efforts faits à travers le Québec pour inciter les jeunes à abandonner le tabac ou à ne jamais commencer à fumer,* » a-t-il indiqué.

Redéfinir la conformité

En 2002, le Comité consultatif ministériel chargé de conseiller la ministre fédérale de la santé, en matière de lutte antitabac, a émis des recommandations sur l'accès des jeunes au tabac. « *Il faudrait redéfinir le problème de la vente aux mineurs comme une question de santé plutôt qu'une simple question de respect de la loi,* a-t-il conclu. *Car après tout, le but visé est de diminuer le tabagisme chez les jeunes et non pas seulement d'atteindre un taux de conformité donné.* » Si la loi nécessite la présence d'inspecteurs pour en assurer le respect, le Comité a toutefois souligné l'importance de ne pas consacrer une partie excessive des res-



Puisque c'est la *Loi sur le tabac* québécoise qui s'appliquera dorénavant, les affiches du MSSSQ remplaceront celles de Santé Canada dans les points de vente.

sources aux mesures qui agissent sur l'offre de tabac. Il considère que les hausses de taxes, les restrictions de la publicité aux points de vente et les interdictions de fumer dans les lieux publics, sont des façons efficaces et peu onéreuses d'inciter les jeunes à ne pas fumer.

Le Québec imposera sa loi

Depuis mai 2003, le ministère de la Santé et des Services sociaux de Québec (MSSSQ) partage avec Santé Canada la responsabilité de veiller au respect des lois concernant la vente de tabac aux mineurs sur le territoire québécois. Alors qu'auparavant, Santé Canada se chargeait de cette tâche, le gouvernement du Québec compte faire appliquer sa propre loi dès le mois de juin 2004. Même si la manière d'évaluer la conformité demeurera la même, 20 inspecteurs du MSSSQ remplaceront leurs homologues fédéraux dans l'exécution de ce travail.

« *La Loi québécoise sur le tabac prévoit une disposition législative que Santé Canada n'avait pas, soit celle de suspendre les permis de vente de cigarettes,* » confie à *Info-tabac* la responsable du Service de lutte contre le tabagisme du MSSSQ, Lise Talbot.



« *Lorsqu'un détaillant accepte de vendre du tabac à des mineurs, sa réputation est rapidement établie auprès des jeunes fumeurs. Grâce au bouche à oreille, ils indiqueront à leur amis où trouver facilement des cigarettes. Il ne faut donc pas concentrer tous les efforts pour tenter de limiter l'accessibilité des jeunes au tabac, car ceux-ci iront, de toute manière, chez le commerçant qui consent à leur en vendre,* », explique Louis Gauvin.

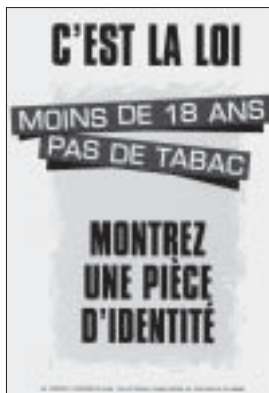
À la première offense, les exploitants fautifs qui devaient déboursier 500 \$, recevront dorénavant une amende de 300 \$. S'ils sont repris à vendre du tabac aux mineurs, leur permis de vente pourra être suspendu pour une période d'un mois, de six mois ou d'un an, selon le nombre de récidives. Durant cette période, les produits du tabac et leurs publicités devront être retirés des étalages.

Ne se fixant pas d'objectif précis, le gouvernement du Québec souhaite cependant améliorer le taux de conformité des détaillants québécois. Afin de réduire davantage l'accessibilité des jeunes au tabac, la campagne *Méchant cadeau* sera prolongée pendant tout l'été. Elle encourage les adultes à ne pas fournir de tabac aux mineurs.

Promotion des cigarettes dans les points de vente

À l'échelle canadienne, la publicité sur le tabac dans les points de vente a augmenté au cours de la dernière année. Elle est maintenant présente dans 41,7 % des endroits visités. Toutefois, au Québec, où elle existait dans 50 % des établissements, aucune hausse n'a été enregistrée. Par ailleurs, les nombreux murs de cigarettes aux couleurs des marques n'ont pu être comptabilisés aux résultats car « pour être qualifié de publicité sur le tabac, le matériel promotionnel devait indiquer directement les marques de tabac, les logos ou les marques déposées », précise le rapport d'ACNielsen.

Dans la province, les dépanneurs avec bannière (Couche-tard, Boni-soir, etc.) affichent le plus haut ratio de publicités de tabac alors qu'à l'inverse, les supermarchés ne font que très peu de promotion pour les



Avec ses messages qui s'adressent aux jeunes plutôt qu'aux détaillants, l'industrie tente, selon la Coalition, d'attirer les jeunes vers la cigarette en leur rappelant que fumer est une habitude réservée aux adultes.

fabricants de cigarettes. Québec se hisse au deuxième rang des villes où l'on retrouve le plus de publicité (juste derrière Edmonton), et la marque *du Maurier* est la plus annoncée. Recensés dans 40 % des lieux de vente, les « étalages de comptoirs » (présentoirs suffisamment petits pour tenir sur un comptoir) sont un moyen souvent utilisé par les compagnies de tabac pour promouvoir leurs produits.

Opération carte d'identité

Dénoncée par les groupes de santé québécois, l'*Opération carte d'identité* de l'industrie du tabac a démontré son inutilité. Au Québec, les détaillants qui participaient au programme ont affiché de moins bons résultats de conformité : 27,4 %, comparativement à 41,6 % pour ceux qui n'y étaient pas inscrits.

« Si l'industrie du tabac était vraiment sérieuse dans ses efforts pour contrer la vente aux mineurs, elle cesserait d'approvisionner les dépanneurs qui s'obstinent à vendre des cigarettes aux jeunes de moins de 18 ans, souligne François Dampousse, directeur du bureau québécois de l'Association pour les droits des non-fumeurs. Au lieu de cela, les fabricants de cigarettes s'opposent aux moyens prouvés efficaces de dissuader les jeunes de commencer à fumer. » Par exemple, au cours des cinq derniers mois, Imperial Tobacco Canada a diffusé trois communiqués pour s'opposer aux hausses de taxes.

« Puisque plusieurs détaillants continuent de défier la loi en vendant du tabac aux mineurs, poursuit M. Dampousse, on devrait penser à créer des lieux de vente exclusifs aux produits du tabac, en prenant exemple sur la Société des alcools du Québec. »

Île-du-Prince-Édouard

Dans la plus petite province canadienne, la proposition d'interdire la vente de tabac dans les pharmacies a ouvert le pas à un tout autre débat. En effet, la Société canadienne du cancer voulait faire de l'Île-du-Prince-Édouard la première province à bannir la vente de produits du tabac dans les dépanneurs.

Après que le Comité permanent sur le développement social se soit penché sur la question, il a finalement été décrété que les dépanneurs pourraient continuer à vendre du tabac. Toutefois, les étalages y seront interdits dès janvier 2006 et à partir de juin 2005, les pharmacies devront abandonner la vente de cigarettes.



« Dis-le avec ta gang ! »

Le 17 avril, dans le cadre d'une émission spéciale diffusée sur les ondes de *Musique Plus*, les gagnants du concours « Dis-le avec ta gang allumée ! » ont été dévoilés. Pour une troisième année consécutive, la compétition amenait les jeunes des « gangs allumés » à concevoir un projet vantant les bienfaits d'une vie sans fumée. Les trois réalisations les plus populaires étaient ensuite montées en clip de 90 secondes qu'il est possible de visualiser au www.allumelagang.com.

Signalons que le forum annuel de cette campagne aura lieu le 31 mai (Journée mondiale sans tabac) au Cégep Maisonneuve de Montréal. Comme à chaque année, l'événement réunira des jeunes des quatre coins de la province, qui sont membres des *Gangs allumés pour une vie sans fumée*. Coordonnés par le Conseil québécois sur le tabac et la santé, ces groupes réunissent aussi bien des fumeurs que des non-fumeurs. Ils incluent des jeunes dont le niveau scolaire va de la 6^e année du primaire jusqu'à la 5^e du secondaire.

Nunavik

Une douzaine de jeunes du Nunavik, âgés de 13 à 21 ans, aideront leurs pairs à cesser de fumer. Au terme d'une formation de cinq jours tenue à Kuujuaq au début mars, ils sont devenus les premiers conseillers antitabac inuits au Canada. Ce projet a été réalisé grâce au soutien de la Direction de santé publique du Nunavik et de Santé Canada, qui croient que les jeunes fumeurs seront plus réceptifs s'ils sont abordés par leurs semblables.

*Impatience des groupes de santé***Le gouvernement canadien invité à respecter ses engagements**

Les organismes de santé impliqués dans la lutte contre le tabagisme ont manifesté deux fois leur impatience, en avril, devant les hésitations du gouvernement du Canada à respecter ses propres engagements.

Par un communiqué de presse diffusé le 6 avril, les organismes s'inquiètent particulièrement des coupures dans le budget du programme fédéral. « *Les groupes de santé rappellent au premier ministre que les coupures dans le programme de contrôle du tabac menacent la santé publique* », insistent-ils dans le titre de leur message. Des dirigeants de trois organismes sont cités.

« *Le nouveau premier ministre a laissé passer trois décisions qui, peut-être involontairement, handicapent la stratégie fédérale antitabac*, déplore le vice-président de l'Association pulmonaire du Canada, Louis Brisson. *Le gouvernement a frappé le programme d'un gel de dépenses, d'un moratoire sur la publicité et d'une réallocation de budget.* »

De son côté, le président de Médecins pour un Canada sans fumée, le Dr Atul Kapur, ne comprend pas les lenteurs de Santé Canada à déposer des projets de règlements contre les appellations trompeuses et contre les étalages envahissants. « *Nous attendons toujours la réglementation promise pour protéger les enfants de la promo-*

tion des cigarettes près des comptoirs de bonbons des détaillants, dit-il. *Aussi, cela fait deux ans et demi qu'est dépassé le délai que l'ancien ministre de la Santé, Allan Rock, avait accordé aux fabricants pour cesser l'utilisation des termes trompeurs, tels douces et légères.* »

Quant à la directrice de la Fondation des maladies du cœur du Canada, Sally Brown, elle ne comprend pas le recul apparent de l'administration Martin. « *Le gouvernement ne devrait pas renier son engagement à réduire l'usage du tabac, ni perdre foi dans le rôle qu'il doit assumer dans l'amélioration de la santé publique*, considère-t-elle. *Depuis que le programme fédéral a vu le jour en 2001, nous avons assisté à une baisse record de l'usage du tabac dans l'histoire du Canada.* »

**Pleine page dans *The Hill Times***

Par la suite, le 19 avril, la Coalition canadienne d'action contre le tabac a publié une annonce d'une page dans l'hebdomadaire *The Hill Times* d'Ottawa, reprenant des thèmes similaires. Cette Coalition comprend neuf des organismes les plus impliqués dans la lutte antitabac au pays.

Titree « *Promises Made. Promises Kept?* » (Promesses faites. Promesses tenues ?), l'annonce rappelle trois engagements majeurs du gouvernement canadien en matière de lutte contre le tabagisme, qui



Le dossier des étalages envahissants semble au point mort.

tardent à être remplis, ou qui semblent oubliés.

Premièrement, les groupes insistent pour que le gouvernement ratifie dès maintenant la Convention-cadre pour la lutte antitabac de l'Organisation mondiale de la santé. « *Du fait que le Canada ne ratifie pas le traité, écrivent-ils, bien des pays ont l'impression que nous tournons le dos aux efforts globaux de contrôle du tabac.* »

Ensuite, l'annonce revient sur les coupures dans le budget fédéral antitabac. « *En avril 2001, y lit-on, le ministre des Finances de l'époque, Paul Martin, aux côtés du ministre de la Santé, a promis plus de 485 millions \$ sur cinq ans pour la stratégie de contrôle du tabac. Cette promesse n'a pas été tenue à cause d'une série de coupures. Où est l'argent ?* »

Enfin, les organismes rappellent aux parlementaires et à leur entourage, les principaux lecteurs du *The Hill Times*, l'engagement du gouvernement, pris par l'ancien ministre Allan Rock, à mettre fin aux termes faussement rassurants des marques de cigarettes, tels douces et légères. « *Pourquoi cette pratique trompeuse est-elle autorisée à se poursuivre* », répètent-ils.

Les signataires de ce rappel au gouvernement étaient la Société canadienne du cancer, le Conseil canadien pour le contrôle du tabac, l'Association dentaire du Canada, l'Association pulmonaire du Canada, la Fondation des maladies du cœur du Canada, l'Association pour les droits des non-fumeurs, les Médecins pour un Canada sans fumée, et la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac. Forte de plus de 700 membres, la Coalition québécoise est la seule entité non pancanadienne à participer sur une base continue aux activités du regroupement national de pression et de coordination antitabac. — D. C.



Trois ans après la dénonciation de Santé Canada, les deux tiers des fumeurs canadiens continuent d'être trompés par les termes « douces » et « légères ».

■ Vaccin contre la nicotine

Une découverte réalisée par des chercheurs de l'Université de Lausanne, en Suisse, pourrait révolutionner le domaine de l'abandon du tabagisme. Après plusieurs années de recherches, ces derniers viennent de mettre au point un vaccin qui agit sur la source même de la dépendance au tabac : la nicotine.

Lorsque les fumeurs sont vaccinés avec une protéine virale, leur système immunitaire produit des anticorps contre la nicotine. Comme s'il était vraiment confronté à un virus, leur corps réagit en se défendant et s'immunise à cette substance. Ainsi, la nicotine perd son effet sur les fumeurs qui ne retirent plus aucun plaisir à fumer. Déjà éprouvé sur des rats, le vaccin est actuellement testé sur 150 volontaires.

■ Finies les commandites ?

Alors que le gouvernement du Québec enquête toujours afin de déterminer la légalité des partys-tabac organisés par les grands cigarettiers dans des bars branchés, l'industrie continue de commanditer certains événements culturels et sportifs.

Le 22 février, la *Série sports extrêmes.ca*, anciennement connue sous le nom de *Série sports extrêmes Export 'A'*, a financé le rallye international de Chibougamau. De son côté, *Definiti*, une filiale d'Imperial Tobacco Canada, a fait appel à des cigarettes-girls, lors d'un événement VIP organisé au restaurant montréalais *Lychee*, le 16 décembre dernier. Sans compter que malgré l'interdiction des commandites du tabac, en vigueur depuis le 1^{er} octobre 2003, les revues *Rev*, d'Imperial Tobacco, et *360*, de JTI-Macdonald, ne se gênent pas pour consacrer des pages entières de publicités à *Definiti* ainsi qu'à la *Série Extrême*.



■ Prisons sans fumée

Pour améliorer la santé et le bien-être des employés et des détenus, le Service correctionnel du Canada (SCC) tient actuellement des consultations sur la proposition d'éliminer la fumée secondaire à l'intérieur des prisons fédérales. Cette nouvelle interdiction de fumer s'appliquerait aux employés, aux détenus, aux sous-traitants et bénévoles ainsi qu'à toute personne ayant accès aux locaux du SCC. Seuls les autochtones pourraient toujours utiliser le tabac à l'intérieur, dans le cadre de cérémonies religieuses. Jusqu'à maintenant, le Service n'envisage pas d'interdire la cigarette à l'extérieur. Pour les prisonniers désirant cesser de fumer, le SCC prévoit assumer le coût des traitements antitabac pendant un mois.

Sensible aux dangers de la fumée secondaire, le Service correctionnel du Canada, qui régit toutes les prisons et centres de détention fédéraux, encourage même les maisons de transition à devenir des environnements sans fumée. Les consultations auront lieu jusqu'au 4 juin, après quoi, une décision finale devrait être prise à l'automne.

■ Murs de cigarettes

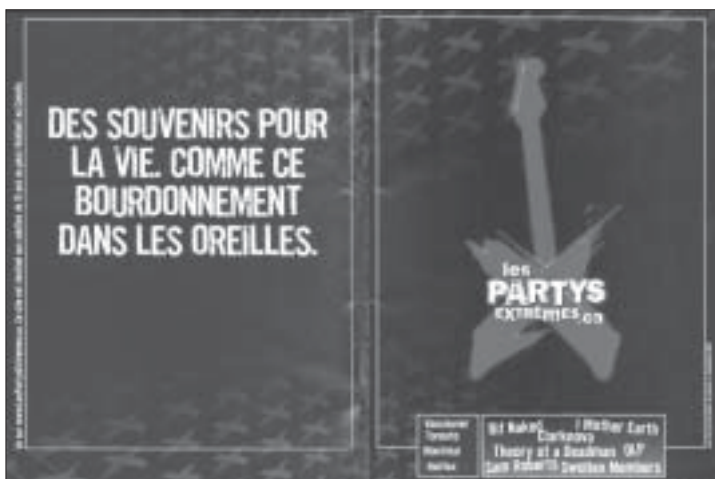
Le 25 mars, la Cour Suprême du Canada a accepté d'entendre l'appel du gouvernement de la Saskatchewan qui tente de faire reconnaître la validité de sa *Loi sur le contrôle du tabac*. En octobre dernier, la Cour d'appel de la province avait donné raison à la compagnie Rothmans, Benson & Hedges (RBH), en invalidant une disposition de la loi qui défend d'exhiber les présentoirs de cigarettes dans les commerces où les mineurs sont admis. Le tribunal jugeait que cette section entraine en conflit avec la loi canadienne qui permet, elle aussi, de réglementer sur le sujet. Favorable ou non, le jugement rendu par la Cour Suprême aura un impact sur les provinces et territoires qui songent à interdire les murs de cigarettes. C'est le cas du Manitoba, de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nunavut.



■ Drogues : savoir plus

Suite au succès de *Drogues : savoir plus, risquer moins*, publié pour la première fois en novembre 2001, le Comité permanent de la lutte à la toxicomanie a récemment édité sa version 2003 en anglais, sous le nom de *Drugs: know the facts, cut your risks*.

Facile à consulter, ce guide d'environ 200 pages trace un portrait des différentes drogues consommées au Québec, en indiquant les effets et impacts de leur utilisation sur la santé. Loin d'être moralisateur, l'ouvrage offre un bref historique, quelques statistiques ainsi que les principales dispositions législatives de chaque substance, en plus de fournir les coordonnées des principales ressources d'aide en toxicomanie. Une dizaine de pages sont consacrées au tabac. Vendu au coût de 2,95 \$, *Drogues : savoir plus, risquer moins* est disponible, en versions française et anglaise, dans les librairies et pharmacies.



La *Série Extrême* et les **Partys Extrêmes** se poursuivent, comme en fait foi cette annonce de deux pages dans la revue *360*, financée par JTI-Macdonald.

■ Hausses de taxes provinciales

La Nouvelle-Écosse a haussé le prix des cigarettes vendues sur son territoire de 5 \$ par cartouche, le 16 mars dernier. Plusieurs provinces ont profité du dépôt de leur budget pour en faire autant. Ainsi, le 30 mars, l'Île-du-Prince-Édouard a augmenté ses taxes de 5 \$ par cartouche. Le lendemain, Terre-Neuve et la Saskatchewan ont respectivement monté le prix de leurs cigarettes de 2 \$ et 3 \$ par cartouche. Dans le but de diminuer les risques de contrebande, la hausse terre-neuvienne ne s'est pas appliquée au Labrador, où le prix des cigarettes augmente plutôt en fonction de celui du Québec. Enfin, au Manitoba, c'est le 19 avril que le gouvernement néo-démocrate de Gary Doer a accru la charge fiscale des fumeurs de 4 \$ de plus par cartouche.

Tandis que les gouvernements provinciaux renforcent successivement leurs taxes sur le tabac, la dernière augmentation fédérale remonte à juin 2002.

■ 36 000 cancers

La Société canadienne du cancer (SCC) estime qu'environ 36 300 Québécois seront atteints d'un cancer en 2004. Lors d'une conférence de presse tenue le 14 avril à Montréal, l'organisme a interprété quelques-unes des données contenues dans son répertoire 2004 des statistiques canadiennes sur le cancer.

Alors que chez les femmes, le cancer du sein demeure le plus fréquemment observé, le cancer du poumon décline maintenant chez l'homme, celui de la prostate. Toutefois, peu importe le sexe, le cancer du poumon est celui qui cause le plus de décès chaque année. « Ces chiffres mettent en lumière le lourd héritage du

Québec en matière de tabagisme, le nombre relativement élevé de fumeurs dans cette province et les effets à long terme de la cigarette sur la santé », a indiqué le radio-oncologue Marc David, qui agit à titre de conseiller médical auprès de la Société canadienne du cancer.

Le cancer est la première cause de décès prématurés au Canada. Selon la SCC, environ 38 % des Canadiennes et 43 % des Canadiens en seront affectés au cours de leur vie. Pour plus de détails, consultez le www.cancer.ca.



■ Colloque international

Le Centre des congrès de la ville de Québec accueillera, du 12 au 15 octobre 2004, le 2^e Colloque international sur les programmes locaux et régionaux de santé. Présenté par l'Association pour la santé publique du Québec, en collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, le colloque accueillera chercheurs, intervenants et gestionnaires du milieu de la santé, pour partager leurs questionnements concernant l'intégration de la promotion et de la prévention dans les systèmes de santé.

Plus de 500 participants, provenant d'une quinzaine de pays, auront l'occasion d'échanger et d'apporter une valeur ajoutée dans leurs

milieux respectifs. Les frais d'inscription passeront de 485 à 585 \$ au 12 juillet. Pour plus de renseignements, prière de consulter le site www.colloquequebec2004.com. Le premier colloque du genre avait lieu à Amiens, en France, en octobre 2001, sous le thème « un nouveau paradigme pour la santé ».

■ Campagne télé primée

Le Conseil québécois sur le tabac et la santé et son agence de publicité, Pub point com, viennent de remporter un prix prestigieux pour leur campagne télé de la Semaine québécoise pour un avenir sans tabac. Un message de 30 secondes, mettant en vedette Claude Charron, s'est valu la première place dans la section « messages d'intérêt public » pour l'année 2003, au concours du Bureau de la télévision du Canada. Commentateur de nouvelles au réseau TVA et ancien ministre péquiste, M. Charron y raconte sa libération de la cigarette. En 2003, tout comme en 2004, la campagne du CQTS s'est distinguée par une série d'une cinquantaine de témoignages de personnalités de la télévision, diffusés à peu de frais par les réseaux qui les emploient.

Info-tabac est publié avec l'appui de :



Les vues exprimées dans ce bulletin ne représentent pas nécessairement la position officielle du MSSSQ ou de Santé Canada.



Info-tabac

Le bulletin **Info-tabac** est distribué gratuitement en 2 500 exemplaires aux médias, parlementaires et organismes de santé québécois.

Il est aussi disponible sur www.info-tabac.ca en formats HTML et PDF. Notre site dispose d'un moteur de recherche couvrant tous les textes du bulletin depuis le premier numéro en 1996.

Impression numérique par Urgence Copies.

Révision : Isabelle Masingue.

La reproduction partielle ou intégrale des textes du bulletin est autorisée avec mention de la source.

Dépôts légaux : Bib. nationale du Québec – Bib. nationale du Canada, nov. 1996. ISSN 1480-1833.

Promotion : Diane Bernier, agente de développement (dbernier@info-tabac.ca). Tél. : (514) 525-4919.

Si vous avez des commentaires ou des suggestions, n'hésitez pas à contacter le coordonnateur Denis Côté (dcote@info-tabac.ca), ou la journaliste Josée Hamelin (jhamelin@info-tabac.ca). Tél. : (514) 525-7025

Télécopieur : (514) 525-6044

Courrier électronique : courrier@info-tabac.ca

Si non distribuable :
retournez la fiche d'expédition (préadressée au verso) à **Info-tabac**, bureau 205, 1988, Sainte-Catherine Est, Montréal QC H2K 2H7